

ALLEE DES MOUETTES - Lampadaire et aménagement paysager

Eclairage au niveau des n° 15 – 17

Des riverains ont signalé à l'AEP que le lampadaire situé au niveau des n° 15 et 17 de l'Allée des Mouettes ne sert plus à l'éclairage de la rue. Installé au ras des propriétés en son temps, il est séparé de la rue par des pins qui en limitent totalement l'éclairage, créant une rupture dans la continuité qui peut être préjudiciable aux conducteurs. Un déplacement du lampadaire ou une intervention sur les pins seront à prévoir.



Emplacements à vocation paysagère de l'Allée des Mouettes

Par ailleurs, de nombreux emplacements ont été laissés lors de la mise en place des trottoirs pour des plantations. Depuis lors, aucun aménagement paysager n'a été réalisé et de plus, ces trous ou ces buttes dans l'espace goudronné sont des dangers permanents pour les piétons, posant un problème de sécurité publique.

Il est donc demandé de *finaliser l'aménagement paysager de ces espaces publics*.